Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D176_COS121223-DE

D176-COS121223

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Guy AIRIAU représenté par Philippe BRIAUD

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Miguel CHARRIER, Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Anthony BONNET ayant donné pouvoir à Claude DURAND, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Thierry COUILLAUD

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de CALLAC, Yoann GRALL, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alain BLANCHARD, Loïc CHUSSEAU, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Pierre CAREIL, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 1er décembre 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 35
Votants : 41

Présentation du Rapport annuel de l'élu mandataire de Trivalis au sein de la SPL UniTri

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération D144-COS181218 du 18 décembre 2018 portant adhésion de Trivalis à la Société Publique Locale,

Vu la délibération D080-COS061020 du 6 octobre 2020 portant désignation d'un représentant de Trivalis, administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SPL UniTri,

Considérant que le Syndicat Mixte Départemental Trivalis est actionnaire de la Société Publique Locale UniTri depuis sa constitution en 2019 et possède de ce fait un siège au Conseil d'Administration de la société.

Considérant que c'est à ce titre que Trivalis a nommé en date du 6 octobre 2020 Monsieur Damien GRASSET, Président de Trivalis, comme élu mandataire au sein de la SPL UniTri.

Considérant que l'article L. 1524-5 CGCT prévoit une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une Entreprise Locale Publique de produire au moins une fois par an un rapport auprès de son assemblée délibérante qui doit, après débat, se prononcer sur ce rapport écrit.

Considérant que le rapport 2022 de l'élu mandataire de Trivalis au sein de la SPL UniTri a été lu et approuvé par Monsieur GRASSET en sa qualité d'administrateur.

Considérant qu'il revient désormais à Monsieur GRASSET de présenter le rapport 2022 de l'élu mandataire à l'assemblée délibérante de Trivalis.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour **prendre acte** du rapport 2022 de l'élu mandataire de Trivalis au sein de la SPL UniTri.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D176_COS121223-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **prend acte** du rapport 2022 de l'élu mandataire de Trivalis au sein de la SPL UniTri.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).